

Entrée en vigueur – Règlement 2025-880-1

Prenez avis qu'à sa séance extraordinaire tenue le 8 décembre 2025, le Conseil municipal a adopté le règlement **2025-880-1** intitulé : « **Règlement modifiant le règlement 2024-880 établissant des tarifs applicables à divers services fournis en matière de loisirs et culture** ».

Ce règlement entre en vigueur le jour de la présente publication.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au Service des affaires juridiques, à l'hôtel de ville.

Le 9 décembre 2025
(G-2025.21)

M^e Lynda-Ann Murray, greffière